- 8. les candidats retenus seront consultés de manière rotative suivant l'existence de la procédure de demande de cotation ou de consultation d'intérêt de consultant dans le domaine choisi au cours de l'année 2025.
- 9. En cas de nécessité, la liste sera actualisée au cours de l'année 2025 et les nouveaux candidats ne pourront être consulté que si ceux figurant sur la liste initiale ont tous été consultés.
- 10. Au cas où les nouveaux candidats sont retenus dans un domaine nouveau autre que les précédents, ils seront consultés sans attendre la fin de la rotation de la liste initiale.
- 11. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, la personne responsable des marchés ne sera pas responsable de la non réception de l'offre.
- 12.La Mairie de Namissiguima se réserve le droit de ne donner suite à tout ou partie des manifestations d'intérêt à ce présent avis à manifestation d'intérêt.

La personne responsable de la commande publique

## Jaques OUEDRAOGO

## **CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE ZINIARE**

## COMMUNIQUE

## RELATIF A LA DEMAMDE DE PRIX A COMMANDE N°2025-016/MS/SG/CHR-Z/DG/PRCP

Pour l'entretien, la réparation et la maintenance des photocopieurs (lot 1), l'entretien, la réparation et la maintenance du matériel informatique (lot 2), l'entretien, la réparation et la maintenance du réseau informatique (lot 3), l'entretien, la réparation et la maintenance des équipements de vidéosurveillance (lot 4) et l'entretien, la réparation et la maintenance de divers matériels et installations (lot 5) au profit du CHR de Ziniaré

La personne responsable de la commande publique, président de la commission d'attribution des marchés du CHR de Ziniaré, informe les soumissionnaires à la demande de prix que les erreurs se sont glissées dans le dossier d'appel à concurrence. En effet ,à la page 25 à 26 du dossier, ne pas tenir compte de Vu la sensibilité de la centrale de production et du circuit de distribution de fluides médicaux, l'ingénieur ou l'entreprise doit faire la preuve qu'il (elle) a déjà réalisé une intervention sur de tels équipements et ensuite les visites de sites ne sont pas exigées.

Le reste sans changement.

Aussi, la personne responsable de la commande publique tout en rappelant que la date reste inchangée, s'excuse auprès des candidats pour les éventuels désagréments.

Le Président de la Commission D'Attribution des Marches

Djibril MAIGA

Administrateur des services de santé